



In Extenso

KPMG S.A
7 Boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3

IN EXTENSO AUDIT
8 place Hubert Mounier
69002 Lyon

LNA Santé S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023
LNA Santé S.A.
7 boulevard Auguste Priou
44120 Vertou



In Extenso

KPMG S.A
7 Boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3

IN EXTENSO AUDIT
8 place Hubert Mounier
69002 Lyon

LNA Santé S.A.

7 boulevard Auguste Priou
44120 Vertou

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre

^{DS}
VB

^{DS}
FGP



In Extenso

le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 937 541 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Nantes
Le 22 mai 2024

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

DocuSigned by:
Vincent Broye
135F1E4C917D4AA...
KPMG

Vincent BROYE
Associé

DocuSigned by:
GRIMAUD PORCHER Françoise
1D421CC9CCED4AF...
IN EXTENSO AUDIT

Françoise GRIMAUD PORCHER
Associée

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce

Je soussigné, Damien BILLARD, Directeur Général Délégué aux Finances de la société LNA Santé, certifie que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos au 31/12/2023 à la somme de 937 541 €.

Fait à VERTOU, le 13 mai 2024

Le Directeur Général Délégué aux Finances

Damien BILLARD

